

N° : DE/44/8.4/31.05.2021-22

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des            DELIBERATIONS DU CONSEIL            DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>7</b>
Présents	<b>35</b>	Absents non représentés :	<b>5</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes René Tramier à Althen-des-Paluds, le 31 mai 2021, après convocation légale reçue le 25 mai 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à M. Pascal GUILLAUME).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Sandy GEIGER, M. Mario HARELLE, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Cindy CLOP** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Sorgues - Aménagements hydrauliques du secteur Daulands-Poinsard – Poursuite de la  
 procédure d'utilité publique**

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ, Conseillère Communautaire, expose que les quartiers de Daulands et Poinsard sont situés au sud de l'agglomération de SORGUES et au nord de la zone commerciale d'AUCHAN.

Suite aux inondations de 2002 et 2003, un programme de protection du secteur DAULANDS/POINSARD contre les inondations a été étudié.

Ce programme comprend des aménagements hydrauliques concernant un bassin versant de 127 hectares, permettant de contenir les eaux pluviales pour une occurrence centennale, soit une pluie de 131 mm, de durée 6 heures, ainsi qu'un aménagement récréatif et paysager.

La CCPRO a initié ce programme finalisant le dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement validé le 28 novembre 2014 par le Préfet de Vaucluse.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

99\_DE-084-248400293-20210531-DE31052021\_

La ville de SORGUES ayant rejoint la Communauté des Communes les Sorgues du Comtat au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations étant confiée aux EPCI, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a délibéré le 10 Décembre 2018 afin de se prononcer sur la poursuite de l'opération du dossier de Déclaration d'Utilité Publique initiée par la CCPRO pour le projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands - Poincard.

Le Préfet de Vaucluse a prescrit par arrêté préfectoral du 21 octobre 2020 l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'aménagement hydraulique du secteur Daulands - Poincard sur le territoire de la commune de Sorgues.

Ces enquêtes publiques ont eu lieu en Mairie de Sorgues du 11 janvier 2021 au 9 février 2021 inclus sous l'égide de Monsieur Alain de Chanterac Commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Par courrier du 2 avril 2021, le Préfet de Vaucluse a transmis les résultats des 2 enquêtes, comportant les rapports et conclusions du Commissaire enquêteur qui a émis les avis suivants :

- Volet Déclaration d'Utilité Publique : Avis favorable sans réserve ni recommandation,
- Volet parcellaire : Avis défavorable en vue de déterminer les parcelles et leurs propriétaires devant être expropriés pour la réalisation du projet.

Considérant les avis du Commissaire enquêteur, il s'agit d'une part :

- De prendre en considération l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur pour l'enquête parcellaire. Toutefois, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat dispose de 5 ans pour relancer une procédure d'expropriation, entre la date de l'arrêté de déclaration d'utilité publique et la durée de validité de cette déclaration.

D'autre part :

- De confirmer à Monsieur le Préfet de Vaucluse la volonté de la Communauté de Communes à poursuivre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de l'opération aménagements hydrauliques du secteur Daulands-Poincard.

**Le Conseil Communautaire, Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ, Conseillère Communautaire, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à transmettre à Monsieur le Préfet dans des délais compatibles avec la prescription de 5 ans un nouveau dossier de demande d'enquête parcellaire aux fins de demander une nouvelle enquête publique
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à demander à Monsieur le Préfet de poursuivre la procédure d'utilité publique de l'opération aménagements hydrauliques du secteur Daulands-Poincard.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes**

**Les Sorgues du Comtat**



**Le Président,**



Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire réalisées du 11 janv au 09 fév 2021- Dossier n° E20000056/84- Conclusions motivées

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

COMMUNE DE SORGUES

## ENQUETE PUBLIQUE

(effectuée du 11 janv au 09 fév 2021)

Déclaration d'utilité publique

Projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands-Poinsard

### CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Décision de désignation de M. le Vice-président  
du tribunal Administratif de Nîmes  
N°E20000056/84 du 16 août 2020

Arrêté préfectoral de Mr le préfet de Vaucluse  
du 21 oct 2020 portant ouverture des enquêtes  
publiques conjointes

#### DESTINATAIRES

- Monsieur le Préfet du département de Vaucluse (SRCT/PAGF) (3 ex)
- Monsieur le président du Tribunal Administratif de NIMES
- Communauté de communes Les Sorgues du Comtat

Enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire réalisées du 11 janv au 09 fev 2021- Dossier n° E20000056/84- Conclusions motivées

Conformément à l'arrêté du 21 octobre 2020 de Mr le Préfet de Vaucluse, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands-Poinsard s'est déroulée dans les conditions prévues par les textes en vigueur, du 11 janvier au 09 février 2021.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier d'enquête, avoir visité les lieux, s'être entretenu avec les représentants de la Communauté de Communes les Sorgues de Comtat et reçu le public, les conclusions sont les suivantes :

**Considérant d'une part :**

- le caractère indispensable du projet d'aménagement hydraulique pour la protection du secteur Daulands - Poinsard contre les inondations,
- La conformité du projet à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 relatif à ce projet et valant loi sur l'eau,
- l'impact positif de cette opération au regard de l'environnement,
- la conformité du projet avec le PADD et le PLU de la commune de Sorgues,

**Considérant d'autre part que :**

- les observations directement liées aux ouvrages du projet sont prises en compte de façon favorable par le maître d'ouvrage et la commune de Sorgues,
- les seules observations n'ayant pas reçu une suite favorable ne concernent pas des parcelles situées dans le périmètre du projet et ne sont compatibles ni avec le PADD ni avec le PLU,

**Le commissaire enquêteur :**

donne un **AVIS FAVORABLE**, sans aucune réserve, ni recommandation à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands-Poinsard

Fait à Aubignan le 8 mars 2021

Le commissaire enquêteur  
Alain de Chantérac

*Alain de Chantérac*

Enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire  
réalisées du 11 janv au 09 fév 2021 - Dossier n° E20000056/84

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

COMMUNE DE SORGUES

**ENQUETE PUBLIQUE**

(effectuée du 11 janv au 09 fév 2021)

**Enquête parcellaire**

**Projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands-Poinsard**

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Décision de désignation de M. le Vice-président  
du tribunal Administratif de Nîmes  
N°E20000056/84 du 16 août 2020

Arrêté préfectoral de Mr le préfet de Vaucluse  
du 21 oct 2020 portant ouverture des enquêtes  
publiques conjointes

**DESTINATAIRES**

- Monsieur le Préfet du département de Vaucluse (SRCT/PAGF) (3 ex)
- Monsieur le président du Tribunal Administratif de NIMES
- Communauté de communes Les Sorgues du Comtat

Enquêtes publiques conjointes préalables à la <sup>09-DE-084-248400293+20210531-DE31052021</sup> déclaration d'utilité publique et parcellaire  
réalisées du 11 janv au 09 fev 2021 - Dossier n° E20000056/84

Conformément à l'arrêté du 21 oct 2020 de Mr le Préfet de Vaucluse, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands-Poinsard s'est déroulée dans les conditions prévues par les textes en vigueur, du 11 janvier au 09 février 2021.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier d'enquête, avoir visité les lieux, s'être entretenu avec les représentants de la Communauté de Communes les Sorgues de Comtat et reçu le public, les conclusions sont les suivantes :

**Considérant d'une part que:**

- les propriétaires avisés ont eu la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur au cours des permanences, de le contacter par courrier ou d'utiliser le registre qu'enquête publique pour faire leurs observations,
- les demandes de modifications ou de mesures compensatoires exprimées par les propriétaires ont reçus un accueil favorable du maître d'ouvrage,

**Considérant d'autre part :**

- les retards dans les mises à jour du cadastre ayant servi à l'identification des propriétaires,
- le nombre important des propriétaires de parcelles concernées par le projet qui n'ont pu être identifiés, contactés et avisés dans les délais règlementaires,
- les retours de courriers de notification sans accusé de réception,
- l'incertitude qui demeure sur les propriétaires potentiels restant à identifier,
- le non respect de la procédure du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique: (Art L311-1, 311-2, 311-3)

**Le commissaire enquêteur :**

donne un **AVIS DEFAVORABLE**, à l'enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles et leurs propriétaires devant être ~~ex~~propriés pour la réalisation du projet.

Fait à Aubignan le 8 mars 2021

Le commissaire enquêteur  
Alain de Chantérac

*Alain de Chantérac*